



**JOHRMARIK 2026**  
**LE 26 JUILLET 2026 de 17h00 A 24H00**  
**COURS DE L'ILLIADE**  
**ET ALLÉE FRANÇOIS MITTERRAND**

**Si vous souhaitez participer à la braderie nocturne de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription ci-dessous.**

**Ouverture des inscriptions à partir du 22 juin 2026**

Organisé depuis plusieurs années à Illkirch-Graffenstaden, le Jahrmarik est une braderie nocturne conviviale. À cette occasion, le cours de l'Illiade et l'allée François Mitterrand s'animeront autour de stands variés : produits alimentaires, créations artisanales, articles de mode et bien d'autres.

## **LES CANDIDATURES**

Date limite de dépôt des candidatures **au Service Marchés : vendredi 17/07/2026**

Par mail : [marches@illkirch.eu](mailto:marches@illkirch.eu)

Ou par courrier : Centre Technique Municipal - Service Marchés - 7 route d'Eschau - 67400 Illkirch-Graffenstaden

Le nombre d'exposants retenus se fera en fonction des places disponibles.

Les informations techniques, pratiques et vos horaires d'installations vous seront transmis ultérieurement.

**Modalités d'inscription :**

- La fiche d'engagement signée
- Le dossier de candidature dûment complété
- Une copie de la carte de commerçant
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Le règlement en espèces ou chèque bancaire de 10€ libellé à l'ordre du Trésor Public pour les frais d'inscriptions

**Tout dossier incomplet sera refusé**

## ENGAGEMENT DE LA VILLE

### La Ville met à disposition :

- Son domaine public,
- Les branchements électriques.

### Et assure :

- La coordination générale de la manifestation : **Service Marché – marches@illkirch.eu**
- La réalisation et la diffusion de la communication,
- Les conditions de sûreté et de sécurité de la manifestation en temps qu'organisateur.

## RESPECT DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Consciente des enjeux externes et internes, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden met en œuvre une politique environnement avec les objectifs suivants :

- Lutter contre le changement climatique,
- Gérer les ressources naturelles de façon durable,
- Mobiliser tous les acteurs autour de nos projets

## VOTRE ENGAGEMENT

**Tous les exposants doivent obligatoirement, cocher toutes les cases**

- Le respect du cadre de l'organisation** mis en place par la Ville, notamment : le créneau horaire, les emplacements,
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur ethnie ou absence d'ethnie, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, orientation sexuelle, ou handicap,
- Les produits commercialisés doivent être conformes à la réglementation en vigueur applicable aux produits ou aux secteurs d'activités proposés. L'information du consommateur se fait selon les règles communément applicables.
- Les sectes ne sont pas admises à occuper un stand lors de cette manifestation,
- Accepte qu'en cas d'annulation** pour des raisons internes, externes ou cas de force majeure, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée,
- La souscription d'une assurance couvrant votre activité est obligatoire** : en effet, la Ville n'est pas responsable des dommages qu'un commerçant pourrait causer à autrui ou qu'il subirait de son propre fait, ni des dommages causés par des intempéries.

- L'exposant doit se conformer aux lois et décrets concernant le commerce et la réglementation particulière pour les produits mis en vente d'une part, en matière d'hygiène, de sécurité et de salubrité (alcool, denrées périssables, matériels, jouets ...) et d'autre part en ce qui concerne l'affichage des prix qui est obligatoire.
- L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à repartir avec ses déchets à la fin de la manifestation.
- L'exposant s'engage à être en règle avec la réglementation concernant les autorisations des licences I et II, vente à emporter. Les déclarations nécessaires sont à faire par les exposants auprès des administrations compétentes (mairie, douanes),
- RGPD** *La Ville d'Illkirch-Graffenstaden traite les données recueillies pour la gestion du Johrmarik*

*La base légale du traitement est le consentement.*

*Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : en interne, le service animation, le cabinet du Maire, les élus référents et en externe, le prestataire du marché en charge de la technique et sonorisation des évènements.*

*Les données sont conservées pendant 1 année après la survenance de l'évènement.*

*Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, rendez-vous sur la page [données personnelles de notre site internet illkirch.eu](https://www.illkirch.eu/donnees-personnelles).*

**La Ville d'Illkirch-Graffenstaden vous remercie de votre engagement  
qui contribuera à la réussite du Johrmarik 2026**

Je soussigné(e) :

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation au Johrmarik 2026 de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden et m'engage à les respecter.

Fait à

le

Signature

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Nature des produits vendus	
Nombre de mètre(s) linéaire(s) (1,70€ le mètre)	
Puissance électrique et type de branchement. Liste des appareils électriques utilisés. (Raccordement monophasé standard 220V : 3,50€) (Raccordement triphasé 380V : 7,00€)	

Nom et prénom	
E-mail	
Tel	
Adresse postale	